

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025  
Délibération N°2025-162



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez

Hôtel de Ville

Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9

Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal  
En exercice : 35  
Présents : 24  
Conseillers excusés et représentés : 4  
Conseillers excusés et non représentés : 7

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (24) :

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BEZOMBES Martine, BERARDI Marion, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, VARSI Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (4) :

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGOIS Patrick
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Conseillers excusés et non représentés (7) :

DONORE Joseph, JULIEN Serge, COMBET Arnaud, FAUX Mathilde, VIDAL Sarah, COSSON Jean-Michel, TAUSSAT Régine

Secrétaire de séance : Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-162 – BUDGET ANNEXE 2026 - Budget Annexe de la cuisine centrale**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Considérant ce qui suit :**

**Budget primitif 2026 du Budget Annexe de la cuisine centrale en €**

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Inscription	Chapitre	Inscription
<b>Section d'investissement</b>			
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000	021 Virement à la section de fonctionnement	13 000
		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000
21 Immobilisations corporelles	140 000	13 Subvention d'investissement	110 000
<b>Total Dépenses - Section d'investissement</b>	<b>165 000</b>	<b>Total Recettes - Section d'investissement</b>	<b>165 000</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
023 Virement à la section d'investissement	13 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000		
011 Charges à caractère général	562 650	013 Variation des stocks et autres approvisions	12 500
012 Charges de personnel et frais assimilés	394 860		
65 Autres charges de gestion courante	2 410	70 Produits des services, du domaine et ventes divers	430 000
67 Charges exceptionnelles	300	75 Autres produits de gestion courante	547 720
<b>Total Dépenses - Section de fonctionnement</b>	<b>1 015 220</b>	<b>Total Recettes - Section de fonctionnement</b>	<b>1 015 220</b>
<b>Total Dépenses (toutes sections confondues)</b>	<b>1 180 220</b>	<b>Total Recettes (toutes sections confondues)</b>	<b>1 180 220</b>

Opération d'ordre

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-162**

Le budget primitif 2026 du budget annexe de la Cuisine Centrale s'établit à 1 180 220 € :

- En section de fonctionnement : 1 015 220 € ;
- En section d'investissement : 165 000 €.

**1) Les dépenses de la section de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 1 015 220 € et se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 562 650 € dont 55 % concerne l'achat de matières premières alimentaires, 16% l'énergie (gaz et électricité) et 14% les impôts indirects,
- Charges de personnel : 394 860 € (9 salariés ETP),
- Autres charges de gestion courante : 2 410 €,
- Charges spécifiques : 300 €,
- Dotation aux amortissements : 42 000 €,
- Virement à la section d'investissement : 13 000 €.

**2) Les recettes de la section de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 1 015 220 € et se décomposent comme suit :

- Facturation des repas : 430 000 € (stable par rapport à 2025),
- Variation de stock : 12 500 €,
- Subvention d'équilibre versée par le Budget principal : 547 683 €,
- Des produits exceptionnels pour 37 €.

Recette et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 25 000 €.

**3) Les dépenses et recettes de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 165 000 €.

Il est prévu en dépense d'équipement le remplacement de laveuse pour 140 000 €.

La dépense d'ordre pour 25 000 € concerne la subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables.

Ces dépenses seront financées par les dotations aux amortissements (42 000 €), par le virement de la section de fonctionnement (13 000 €) et par le versement d'une subvention d'équipement par la commune d'un montant de 110 000 €.

**4) La dette**

La dette est soldée.

Le budget primitif de la cuisine centrale s'équilibre à 1 180 220 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil municipal par 24 voix pour et 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis) :

- approuve le budget annexe 2026 de la cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance  
Signé : Benjamin GOMBERT  
Acte dématérialisé

Le Maire  
Signé : Christian TEYSSEDRE  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

**Délais et voies de recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Budget Primitif 2026 ? Budget annexe de la Cuisine Centrale ? Examen et vote**  
::::::::::::::::::

Date de décision: **08/12/2025**

Date de réception de l'accusé **12/12/2025**  
de réception :

Numéro de l'acte : **DEL2025162**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202023-20251208-DEL2025162-BF**  
::::::::::::::::::

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

**Finances locales**

**Decisions budgétaires**

**document budgétaire**

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **PREF4\_10202601\_seal.xml ( 99\_BU-012-211202023-20251212-DEL2025162-BF-1-1\_1.xml )**

Annexe : **DEL2025162 - Budget annexe cuisine centrale - BP 2026.pdf ( 70\_DE-012-211202023-20251212-DEL2025162-BF-1-1\_2.pdf )**  
**Délibération Budget Cuisine 2026**